



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VESANCY**

**Du 20/06/2023**  
(Convocation 13/06/2023)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 12 juin 2023, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard MUGNIER, Maire.

Présents : M. Bernard MUGNIER (Maire), Mme Françoise FONTAINE (1<sup>er</sup> adjointe), M. Gilles BILLION (2<sup>ème</sup> adjoint), MM. Adrien ORIEZ, Arnaud MAILLARD, Mme Ghislaine SEILER, M. Damien GRENIER, Mme Françoise CONSANI, MM. Mark BÜTTNER

Représentés : MM. Philippe HOULLEMARE donne pouvoir à M. Damien GRENIER, Eric DUCRET donne pouvoir à Gilles BILLION

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme Françoise FONTAINE

\*\*\*\*\*

Début de séance : 20h25

- **Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 4 avril 2023.**
  
- ✓ **Le Maire demande à ajouter le point suivant à l'ordre du jour qui n'était pas dans la convocation :**
  - Partie Création d'une salle de classe et ses annexes point 4 –**
    - **Demandes de subventions pour le projet Ecole**
    - **Choix de la société pour la réalisation de la mission SPS pour la réhabilitation de l'appartement en salle de classe et ses annexes.**
    - **Bureau de contrôle pour travaux de réhabilitation de l'appartement en salle de classe et ses annexes.**

**Approbation à l'unanimité.**

**FINANCES : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER**

**1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023**

Les élus faisant partie du bureau d'une des associations ne prenant pas part au vote, seuls 9 voix seront comptabilisées pour ce vote.

<b>ASSOCIATIONS/ INSTITUTIONS</b>	<b>Montants 2022 proposés</b>
CLAV VESANCY	250,00
ASS PATRIMOINE ENVIRONNEMENT VESANCY	250,00
SOCIETE DE CHASSE DE VESANCY	250,00
LES AMIS DE LA CHAPELLE RIANMONT	250,00
ASS SCRAP'OXYGENE	250,00
VOL LIBRE	250,00
*Amicale EHPAD Divonne	200,00
*Mercredis de Neige	45.00
*Amicale Animation centre hospit. Gex	200.00
*LE VERGER DU TIOCAN	200.00
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>2 145,00</b>

L'assemblée, par 9 voix Pour, décide d'accorder les subventions 2023 aux associations sur la base du tableau présenté ci-dessus.

**SCOLAIRE : Rapporteurs Madame Françoise FONTAINE et Monsieur Bernard MUGNIER**

## **2. REGLEMENT ET TARIFS PERISCOLAIRE**

Depuis 2018, le règlement intérieur ainsi que les tarifs des services périscolaires n'ont pas été revus. Il convient d'apporter des modifications à la délibération du 5 juin 2018 n°38-2018.

Il est proposé de mettre à jour les règlements et d'augmenter les tarifs comme ci-dessous :

**Forfait trimestriel lissé sur l'année scolaire (36 semaines soit 12 semaines par trimestre).**

Une tarification unique par prestation et par trimestre sera appliquée ; Ce qui correspond à une augmentation de 0.25 cts par heure

<b>Présence/semaine</b>	<b>1 jour</b>	<b>2 jours</b>	<b>3 jours</b>	<b>4 jours</b>
Garderie du matin (1heure)	<b>39 €</b>	<b>78 €</b>	<b>117 €</b>	<b>156 €</b>
Garderie du soir 1 <sup>ère</sup> heure	<b>39 €</b>	<b>78 €</b>	<b>117 €</b>	<b>156 €</b>
Garderie du soir 2 <sup>ème</sup> heure	<b>39 €</b>	<b>78 €</b>	<b>117 €</b>	<b>156 €</b>

Une tarification unique par prestation et par trimestre peut être appliquée pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1425 €. Ce qui correspond à une augmentation de 0.25 cts par heure.

<b>Présence/semaine</b>	<b>1 jour</b>	<b>2 jours</b>	<b>3 jours</b>	<b>4 jours</b>
Garderie du matin (1heure)	<b>30 €</b>	<b>60 €</b>	<b>90 €</b>	<b>120 €</b>
Garderie du soir 1 <sup>ère</sup> heure	<b>30 €</b>	<b>60 €</b>	<b>90 €</b>	<b>120 €</b>
Garderie du soir 2 <sup>ème</sup> heure	<b>30 €</b>	<b>60 €</b>	<b>90 €</b>	<b>120 €</b>

Pour prétendre à la tarification réduite, les familles devront présenter, à l'inscription le dernier avis d'imposition reçu.

Le tarif de base s'applique pour les personnes n'ayant pas ou ne présentant pas d'avis d'imposition.

- **hors abonnement** (présences occasionnelles et dépassement horaire de la convention trimestrielle initiale)

**Tarif de la prestation occasionnelle : 4,5 €**

Ce qui équivaut à une augmentation de 0,50 cts par heure.

Les dépassements de durée au-delà de l'heure de fermeture du service de garderie feront l'objet d'une facturation proportionnelle au retard constaté, calculée sur la base de **20 € de l'heure**.

Après discussion,

**L'assemblée délibérante ;**

**à 10 voix Pour et 1 Abstention (Françoise CONSANI), APPROUVE** les nouveaux tarifs.

**à l'unanimité APPROUVE** les nouveaux règlements périscolaire et garde du midi annexés au compte rendu,

**PRECISE** que les changements seront intégrés dans les règlements respectifs des services pour la rentrée scolaire 2023-2024,

### **3. POINT SUR LA PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE ET LE CONSEIL D'ECOLE**

Mme FONTAINE fait le point sur le dernier conseil d'école. Les effectifs pour la rentrée 2023 sont en augmentation. Monsieur Grandclément remercie la Mairie pour les travaux effectués et rappelle que les menuiseries de la classe des petits ainsi que la ventilation de la classe des grands seront à revoir.

### **4. PROJET CREATION D'UNE SALLE DE CLASSE ET SES ANNEXES**

- A) Demande de subventions pour le projet de réaménagement de l'appartement au-dessus de l'ancienne cure en salle de classe et ses annexes.

**Vu** la délibération N°015-2022 du conseil municipal dans sa séance du 5 avril 2022 décidant le réaménagement de l'appartement au-dessus de l'ancienne cure en école, bureau, classe supplémentaire ou autre...

La réalisation de ses travaux a été estimée à 791 600 € Hors Taxe ;

**Considérant** que ce type de travaux peut bénéficier d'aides financières du conseil départemental de l'Ain, du conseil régional et d'autres organismes ;

**Vu** le du plan de financement prévisionnel joint en annexe ;

**L'assemblée approuve, à l'unanimité des présents et représentés,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des aides financières, aux taux les plus élevés, auprès du Conseil départemental de l'Ain, de l'Etat, de la Région et tout autre organisme pour accompagner la commune dans les travaux de réaménagement de l'appartement au-dessus de l'ancienne cure en salle de classe et ses annexes.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à ces demandes.**

- B) Choix de la société pour la réalisation de la mission SPS pour le projet de réaménagement de l'appartement au-dessus de l'ancienne cure en salle de classe et ses annexes

Les travaux de réaménagement de l'appartement au-dessus de l'ancienne cure en salle de classe et ses annexes nécessitent une mission de coordination Sécurité et de Protection de la Santé. Une consultation a été lancée.

Quatre sociétés ont répondu.

Société	Proposition HT
ALPES CONTROLES de Bourg-en Bresse	5 840 €
QUALICONSULT	6 000 €
APAVE de Bourg-en Bresse	3 925 €
SOCOTEC de Bourg-en Bresse	5 845 €

**L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés,**

**CONFIE à la société APAVE la mission de SPS,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette mission. Préciser que les crédits sont prévus au compte 2031.**

- C) Choix de la société pour la réalisation de la mission Bureau de contrôle pour projet de réaménagement de l'appartement au-dessus de l'ancienne cure en salle de classe et ses annexes

Les travaux de réaménagement de l'appartement au-dessus de l'ancienne cure en salle de classe et ses annexes nécessitent de mandater un bureau de contrôle pour les missions suivantes :

LE : Solidité des existants

L : solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables

PS : sécurité des personnes dans les constructions

SEI

Hand : accessibilité des constructions

Att Hand

VIEL

Trois sociétés ont répondu.

Société	Proposition HT
QUALICONSULT	6 480 €
APAVE de Bourg-en Bresse	4 934 €
SOCOTEC de Bourg-en Bresse	7 550 €

**L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés,**

**CONFIE à la société APAVE la mission de contrôle,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette mission.**

**PRECISE que les crédits sont prévus sur l'opération budgétaire bâtiment divers.**

**ANIMATION – VIE LOCALE : Rapporteur Mesdames Françoise FONTAINE et Ghislaine SEILER**

## **5. TOT'OU T'ARTS**

Le spectacle aura lieu ce jeudi 22 juin à 19h45.

Dépenses liées à cette manifestation : 1 000 € pour le spectacle et 185 € pour les repas des artistes. Les associations CLAV et PEVV seront présentes pour tenir buvette et petite restauration. Demander à l'agent d'entretien de nettoyer la salle et escaliers le lendemain.

## **6. FETE DU 8 JUILLET**

Rapport de Ghislaine SEILER.

Impossible de trouver une société pour réaliser des illuminations sur la façade du château dans le budget accordé. De ce fait il est proposé de faire appel à l'école de cirque Chrysalide, qui fera un spectacle de rue (déambulation et jonglage) le budget de cette prestation est de 1900 €, il faut ajouter le repas des 15 artistes.

Il y aura également deux ou trois interventions de l'association pin'up de Marie-Eve, les repas seront également à prévoir ainsi que les boissons. Le Maire propose de donner une petite participation financière à cette association.

Entre toutes ces prestations il y aura le musicien puis un DJ (repas compris également).

Et pour les enfants le château gonflable est réservé.

Le PEVV demandera une aide financière exceptionnelle pour la réalisation de banderoles et autres.

Le Maire souligne que cette manifestation utilise une grosse partie du budget fête et cérémonie et qu'il faudra alors faire très attention aux autres dépenses prévues sur cette imputation budgétaire.

Le chapiteau sera installé le vendredi soir à 18h, les foodtrucks viendront s'installer dans l'après-midi du samedi.

#### **DSP : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER**

### **7. DEVENIR DE LA DSP ( POINT RENCONTRE ET LOCATION DE SALLE)**

Le Maire rappelle que la DSP (Délégation de Service Public) arrive à son terme fin octobre. Il est proposé d'en un premier temps de récupérer la gestion des salles. Etant donné qu'un agent d'entretien a été embauché à mi-temps en février, le Maire propose de lui augmenter son temps de travail afin qu'il s'occupe de la gestion des salles (état des lieux entrant et sortant, ménage...). L'agent sera convoqué la semaine prochaine pour faire un point sur l'évolution de son contrat. Attention il faudra organiser une astreinte lorsque les salles seront louées.

Concernant le point rencontre, si la commune souhaite renouveler la DSP il y aura lieu de faire un appel d'offre. Monsieur HOORELBEKE a demandé à avoir un bail commercial.

Monsieur le Maire pointe du doigt le fait que la cantine dans l'ancienne cure ne sera peut-être plus utilisable pendant les travaux de réhabilitation de l'appartement du dessus.

**L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés,**

**ACCEPTE de reprendre la gestion des salles et AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches en ce sens.**

**REFUSE de faire un bail commercial,**

**PRECISE que pour l'instant l'appel d'offre pour la DSP point rencontre ne sera pas lancé afin d'avoir une solution de secours en cas de besoin de locaux pour accueillir les enfants de la cantine.**

## 8. POINT SUR L'AMENAGEMENT DU BOURG

La commission aménagement s'est réunie ce jour avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain. L'agence a proposé un projet inadéquat et trop lourd financièrement. Le dossier sera revu avec un aménagement léger comme la commune le souhaitait dès le départ.

## 9. MUR SUITE A ECHANGE PARCELLAIRE

Lors de l'échange parcellaire entre la commune et M. SEILER, il avait été convenu de refaire le muret.

Rapport de Monsieur le Maire suite au courrier envoyé par Monsieur SEILER et devis de l'entreprise VEROT pour les travaux demandés.

Après discussion,

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés,

**REFUSE** les travaux comme évoqués dans le devis de l'entreprise VEROT,

**ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire et de faire faire un arasé sur le muret existant afin que Monsieur SEILER puisse réaliser son grillage comme initialement prévu.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

## 10. POINT SUR L'ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle que la vente doit se faire avant la fin de l'année et qu'il a relancé le service de Pays de Gex Agglo pour confirmation de la faisabilité du projet.

## 11. DOSSIERS EN COURS

- Permis de Construire (PC) :

N° de dossier	Nom	Adresse du projet	Description	Etat
PC 00143623B001	CROCHAT Agnes	Place du Château	Bloc climatiseur	<i>En cours d'instruction</i>

- Déclarations Préalables (DP) :

N° de dossier	Nom	Adresse du projet	Description	Etat
DP 00143623B004	BOIS Yoann	21 Route de la Vesancière	Exhaussements et affouillements de sol	<i>Favorable</i>
DP 00143623B006	AYMONT Philippe	99 route de la combette	Carport Voiture	<i>Favorable</i>
DP 00143623B007	KIM Aeree	155 route de Bottenay	Vélux encastré	<i>Favorable</i>
DP 00143623B008	PARFENOVA Anastasia	137 Chemin du Crêt	Changement de fenêtres, porte garage et volets	<i>Demande de pièces complémentaires</i>
DP 00143623B009	TREMOLIERES Jean	71 Route de Bottenay	Panneaux solaires Photovoltaïques	<i>Favorable</i>
DP 00143623B010	FILIPPI Catherine	*137 route de Divonne	Changement des menuiseries extérieures	<i>En cours d'instruction</i>

## DIVERS

### 12. DATE POUR L'ENTRETIEN DU CIMETIERE

Après discussion la date du mercredi 19 juillet est fixée. Il est demandé à tous les conseillers municipaux disponibles de venir entre 16h et 20h. Rdv au cimetière avec outils adéquats.

### 13. AUTRE

Monsieur Damien GRENIER demande si une déviation est prévue par Vesancy lorsque les travaux de l'aiglette auront lieu. Monsieur le Maire confirme qu'en effet la déviation se fera par Vesancy car il n'y pas d'autre solution. Il précise que ça sera également le cas lorsque les travaux pour le crapauduc démarreront. (Marie-Eve enverra par mail le dossier de ce projet).

La séance est levée à 23h25

La Secrétaire de séance  
Françoise FONTAINE



Le Président de séance et Maire  
Bernard MUGNIER

